



## **Pétition pour un véritable 5<sup>ème</sup> risque couvrant toutes les pertes d'autonomie sans condition d'âge**

---

La situation des personnes âgées dépendantes n'est plus supportable et ne cesse de se dégrader. A titre d'exemple :

→A domicile, le nombre d'heures pour les bénéficiaires de l'APA ne cesse de baisser. Une personne dépendante classée en GIR 3, pouvait bénéficier d'un maximum de 56 heures par mois en 2002 ; et seulement de 43 heures aujourd'hui.

→En établissement, le solde à charge des résidents et de leurs familles quant à lui, ne cesse d'augmenter.

De plus, parmi les orientations prises par le gouvernement, on note le recours sur le patrimoine pour les seules personnes dépendantes de plus de 60 ans. C'est injuste et discriminatoire.

Notre pays a su trouver les moyens pour les personnes handicapées de moins de 60 ans par la création de la « Prestation de Compensation de l'Handicap » en 2005. Bien sûr, on s'en réjouit. Mais accordons les mêmes droits aux personnes dépendantes qui ont plus de 60 ans !

A travers cette pétition, nous demandons :

- une véritable prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie à domicile, sans condition d'âge, financée par la solidarité nationale, sans toucher au patrimoine de chacun
- des aides humaines en heures en fonction du seul niveau de perte d'autonomie
- en établissement, une réforme de la répartition des charges entre les 3 tarifs, hébergement, dépendance et soins, afin de limiter le solde à la charge des résidents et de leurs familles

**Quel que soit votre âge, vous êtes tous concernés !  
Alors signez et diffusez largement autour de vous cette pétition**



**Pétition pour un véritable 5<sup>ème</sup> risque  
couvrant toutes les pertes d'autonomie sans condition d'âge**

---

Noms et prénoms	Adresses	Signatures

A retourner avant, si possible fin Février 2009, à l'adresse suivante :  
UNRPA – 47, bis rue Kléber – 93406 SAINT OUEN CEDEX